



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt six, le trois septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, Mme Elisabeth MENESES-ALVES, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Étaient absents excusés : M. Philippe DUMAS, M. Christophe MÈGE.

Secrétaire : M. Daniel PÉRON.

Délibération N° MA-DEL-2026-032

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2026 et désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** M. Daniel PÉRON en tant que secrétaire de séance pour le Conseil du 03 septembre 2026,
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026.

Délibération N° MA-DEL-2026-033

Délibération Modificative n°2 (budget principal) - Augmentation de crédit pour régularisation versement prêt.

Au Budget Principal de la Commune 2026 voté le 14 avril 2026, nous n'avons pas pu envisager la réalisation du prêt auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord pour l'aménagement du Multiple Rural en attente du versement des subventions d'un montant de 145 000 €.

Pour régulariser cela, nous augmentons les recettes au compte 1641 (emprunt en euros) de 145 000 € et augmentons les dépenses au compte 21321 (bâtiments de rapport) du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** cette décision modificative pour le Budget Principal de la commune.
-

Délibération N° MA-DEL-2026-034

Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Égalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

- **SOUTIENT** cette action ;
 - **DÉSIGNE** Mme Isabelle CHARDAC et Mme Elisabeth MENESES-ALVES comme "élues rurales relais de l'Égalité" au sein du Conseil Municipal.
-

Délibération N° MA-DEL-2026-035

Réfection de la cour de l'ancienne école.

Monsieur le Maire propose que soit remis en état la cour de l'ancienne école. Pour cela un devis a été proposé par l'Entreprise SARL BELLOT pour un montant de **7 822.50 € HT** donc **9 387.00 TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la réfection de la cour de l'école,
 - **DÉCIDE** d'accepter le devis de la SARL BELLOT,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux.
-

Discussions diverses.

- Avancement des travaux du Multiple Rural.
 - Bail et convention pour le Multiple Rural.
 - Remplacement Jean-Pierre.
 - Mise en place du projet "Atchoum".
-